



## Plainte pour attouchements sexuels

Par **realite2014**, le **27/07/2014** à **15:28**

Bonjour,

Il y a quelques jours, ma cousine de 18 ans a porté plainte contre mon oncle (le frère de sa mère et de la mienne) pour attouchements sexuels, qui se seraient déroulés à 15 ans. Mon oncle en question, sa femme et leurs filles ne sont pas encore au courant.

Je dois préciser avant tout que ma famille ne veut pas encore prendre partie, sans preuve. Après recoupements de différents souvenirs que nous avons (mes parents, mes frères et sœurs et moi-même), il est possible qu'il se soit, en effet, peut-être passé quelque chose mais j'insiste sur le fait qu'il n'y a pour le moment aucune preuve, ni dans un sens, ni dans l'autre. Cependant, je suis devant une impasse: dois-je prévenir la femme de mon oncle (ma tante) et mes cousines de cette plainte et donc les préparer et les soutenir dans l'épreuve qui les attend ou attendre pour les préserver encore de ce scandale qui pourrait gâcher une bonne partie de leur vie? Pour répondre à cette question, il me faudrait savoir comment se déroule ce genre d'enquête: Une fois la plainte lancée, que se passe-t-il? Combien de temps cela peut mettre pour que mon oncle accusé soit convoqué par la police? Nous, les autres nièces, allons-nous être interrogées? Que risque, au maximum, mon oncle s'il est reconnu coupable? Ai-je, moi seule, le droit de demander au commissariat où a été déposée la plainte où en est la suite de la plainte (sans que cela soit communiqué à ma cousine et ses parents, pour éviter les conflits inutiles)? etc...

Je ne suis pas sûre d'avoir été claire avec mes explications donc si vous souhaitez des renseignements supplémentaires pour pouvoir m'aider, faites le moi savoir.

Je vous remercie par avance des informations que vous pourriez m'apporter...